Saint-étienne-du-rouvray
Oissel-sur-seine
Sotteville-lès-rouen

sosgares@gmail.com - SOSGARES

A l'attention de Monsieur Hervé MORIN
Président de la Région Normandie
Conseil Régional de Normandie
Hôtel de région
5, rue Robert Schumann
CS 21129
76174 Rouen

Sotteville-Lès-Rouen, le 04 Novembre 2026

Monsieur le Président,

Nous avons reçu, en réponse au courrier conjoint que le Collectif citoyen de défense des axes Sud Normandie et l'association SOS Gares vous ont adressé le 22 juillet 2026, une lettre signée du Directeur général des services de la Région.

Nous avons pris connaissance de cette réponse avec étonnement, et nous nous devons de vous en faire part directement, car elle pose une question qui vous engage personnellement : **Est-ce ainsi que vous concevez le débat démocratique et la prise en compte des préoccupations des usagers du service public ferroviaire et de leurs associations représentatives ?**

Une réponse administrative à un courrier politique

Notre courrier vous était adressé, à vous, Président de la Région Normandie, en votre qualité d'exécutif responsable des choix de transport de près de trois millions et demi de Normands. Il portait sur des décisions politiques majeures : la renonciation à un levier fiscal légal de 45 millions d'euros par an (versement mobilité régional), l'affectation de 220 millions d'euros publics, l'organisation de la desserte ferroviaire de nos territoires, l'avenir du service public ferroviaire face à la mise en concurrence. Ce ne sont pas des questions administratives : ce sont des choix de société.

Vous avez délégué la réponse au responsable administratif de vos services. Nous ne mettons pas en cause sa courtoisie ni sa compétence. Mais nous constatons que ce faisant, vous avez décliné toute responsabilité politique sur les questions qui vous étaient posées. Un Président qui ne répond pas aux citoyens sur les choix qui les concernent répond, de fait, par le silence.

Des questions intégralement éludées

Malgré votre déclaration publique donnant la « priorité au rail », la lettre du Directeur général des services ne comporte **aucune réponse de fond** aux demandes précises de notre courrier du 22 juillet :

1. **Le versement mobilité régional.** Vous avez renoncé à ce levier que la loi vous autorise à activer et qui rapporterait environ 45 millions d'euros par an — soit, sur dix ans, de quoi financer des réouvertures de lignes, des trains supplémentaires et du matériel roulant. Nous avions demandé pourquoi. Aucune justification.

2. **Les 220 millions d'euros du contournement Est de Rouen.** Ce projet routier est abandonné ; la dotation qui y était destinée est de l'argent public normand. Nous avions demandé qu'une partie en soit affectée au développement du rail. Aucune réponse.
3. **Les axes Sud Normandie.** Notre analyse des horaires du futur service annuel constatait qu'aucune amélioration n'est prévue pour Caen–Rennes, Caen–Granville, Caen–Alençon–Le Mans–Tours, alors que la fréquentation progresse fortement dans les gares concernées et que la Région mobilise des moyens considérables sur d'autres axes. Nous avions demandé comment s'explique ce déséquilibre territorial. Aucune réponse.
4. **La ligne Yvetot–Rouen–Elbeuf.** Nous avions demandé le rétablissement des circulations supprimées en 2019 et l'affichage unifié de la ligne sur Nomad Train. Aucune réponse.
5. **Le SERM de Rouen.** Nous avions demandé une réalisation par étapes et la sécurisation des financements sans attendre 2030. Aucune réponse.
6. **La mise en concurrence des trains normands.** Nous avions demandé la suspension de ce processus, qui fragmente le réseau, engendre des surcoûts — le rapport Maurey/Carrère-Gée en fait état — avec le risque de balkaniser le système ferroviaire, alors que la convention actuelle avec l'État vous permet de renforcer une SNCF publique unifiée. Aucune réponse.
7. **La tarification.** Nous avions demandé l'abandon du « yield management », qui renchérit le ticket de l'usager sans trajet planifiable, au profit d'une tarification juste, lisible et sociale. Aucune réponse.
8. **La réunion du groupe de travail du 1er juin.** SOS Gares n'a pas été invitée à cette réunion de travail — nous demandions une explication sur cette exclusion, alors même que notre association est un interlocuteur directement concerné. Aucune justification n'a été fournie.

Une lettre qui ne répond à aucune des questions posées n'est pas une réponse : C'est un refus de répondre.

L'exigence de confidentialité et le procès en intention

Nous nous étonnons, par ailleurs, de deux points de méthode contenus dans la lettre de vos services.

Premièrement, **l'exigence de confidentialité** qui nous serait faite. Nous sommes des associations d'usagers du service public ferroviaire : notre raison d'être est d'informer nos concitoyens des enjeux de la politique de transport régionale, financée par leurs impôts. Nous n'avons pas de secrets à leur cacher. En aucun cas, nous n'avons transmis des documents qui nous avaient été adressés. Que l'exécutif régional demande à ses interlocuteurs citoyens de ne pas rendre public le contenu des échanges sur une politique publique voire nos remarques pour améliorer les dessertes régionales relève d'une conception de l'action publique que nous ne partageons pas et que nous récusons publiquement. Dans la même période, une association d'usagers annonce la création de train sur Caen Rennes avant l'exécutif régional et vous ne trouvez rien à redire. Quant à nous, nous ne pourrions pas utiliser le droit d'informer et d'alerter pour préserver voire améliorer la situation des usagers.

Deuxièmement, **le procès en intention** qui nous est fait : celui « d'offrir une tribune à d'autres acteurs », c'est l'exercice même de la démocratie. Nous assumons pleinement d'offrir une tribune aux syndicats de Cheminots, aux élus, aux experts et à toute personne qui souhaite débattre de l'avenir du rail normand. Ce n'est pas une faute : c'est notre rôle même d'associations d'usagers. Nous noterons d'ailleurs que ce « procès » émane d'un exécutif qui dispose, lui, de communiqués officiels, de conférences de presse et d'un accès permanent aux médias, et qui s'inquiète soudainement que les citoyens organisés puissent, de leur côté, se faire entendre.

Nos demandes

En conséquence, Monsieur le Président, nous vous demandons :

1. De bien vouloir répondre **personnellement et publiquement** au courrier conjoint du 22 juillet, point par point ;
2. De nous indiquer vos intentions sur chacun des sujets éludés : versement mobilité régional, affectation des 220 M€ du contournement Est, axes Sud, ligne Yvetot–Rouen–Elbeuf, SERM par étapes, suspension de la mise en concurrence, tarification sociale et lisible ;
3. De recevoir une délégation conjointe du Collectif et de SOS Gares, en présence du Vice-président chargé des transports, avant l'arbitrage du prochain service annuel ;
4. De garantir, pour l'avenir, l'invitation des associations d'usagers représentatives à toutes les étapes de consultation sur la politique ferroviaire régionale ;
5. De retirer l'exigence de confidentialité imposée à nos échanges, incompatible avec notre mission d'information du public.

Nous sommes des acteurs constructifs du dialogue : nous avons proposé, chiffré et argumenté l'ensemble de nos propositions concernant le SERM ainsi que l'amélioration des dessertes du sud Normandie. Nous n'avons reçu en retour ni débat, ni justification, ni engagement. Nous mettrons cette lettre à la disposition des groupes du Conseil régional et de la presse, car ce qui engage la mobilité et l'argent public de tous les Normands ne peut être traité ni par voie administrative, ni à voix basse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre attachement au service public ferroviaire et de notre détermination à le voir débattu démocratiquement.

Pour le Collectif citoyen de défense des axes Sud Normandie,
Le Président Philippe DENOLLE



Pour l'association SOS Gares,
Le Président Jean Louis DALIBERT



Copies : groupes politiques du Conseil régional de Normandie ; presse régionale.